

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1905)
Heft: 7

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

Section de psychologie. — A l'ordre du jour de la séance du mardi 6 mars :

M. Jules Dubois. — Une enquête sur l'aptitude mathématique d'écoliers de 15-17 ans.

N.-B. La section de psychologie se réunit *le premier mardi de chaque mois*, à 8 heures du soir, au laboratoire de psychologie de l'Université (Salle 52, 2^{me} étage).

Assemblée générale du 21 décembre 1905, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Erratum du bulletin N^o 6 : page 80, avant-dernier alinéa, lire « *aucune heure de philosophie* » au lieu de « *qu'une heure de philosophie* ».

Les demandes d'admission de M^{lles} Emma Dumarest et Marthe Lombard sont acceptées à l'unanimité.

M. Jules Dubois propose, de la part de M. Roget, que les noms des personnes présentes aux séances soient consignés au procès-verbal ou dans le bulletin.

Après une courte discussion, l'assemblée décide de renvoyer l'examen de cette proposition à la séance où elle sera présentée par son auteur.

2^o Discussion des thèses de M. le prof. Adrien Naville.

La discussion est ouverte sur les deux premières thèses de M. Naville :